



**Contribution à l'histoire du
Mouvement wallon.
Charleroi entre Hainaut et Wallonie**

**Paul Delforge, historien
directeur de recherche à l'Institut Destrée
responsable du Pôle Recherche
et du Centre d'histoire de la Wallonie et du
Mouvement wallon**

« Charleroi 1911-2011 » - 30 septembre 2010

« Charleroi a conçu et réalisé ce projet, Charleroi la ville neuve, toute à l'instant présent ou à l'heure future, la cité aux paysages de force et de violence, le centre tumultueux des énergies et des initiatives audacieuses, de la vie intense et de l'activité trépidante, le cerveau de l'industrie hennuyère »¹.

Le double regard 1911-2011 est intéressant à plus d'un titre, car les deux dates se font écho davantage qu'on peut le soupçonner dans un premier temps. En effet, déjà en 1911, Charleroi souffrait de l'image véhiculée notamment dans le *Baedecker*, un guide touristique allemand que l'on pourrait comparer à nos guides Michelin ou du Routard actuels. Ce guide n'était « guère lyrique à l'endroit de la Terre noire », puisqu'il conseillait aux touristes de ne pas descendre à Charleroi : « si on est forcé d'y passer, on ne s'y arrête pas »². Malgré cet avis sévère, la Chambre de Commerce de Charleroi lance alors le défi d'inviter le monde entier au bord de la Sambre : on viendra y admirer la force économique et industrielle, le savoir-faire des travailleurs et le patrimoine artistique de la cité, dans une dimension très régionale. Un siècle plus tard, ce sont d'autres acteurs qui se mobilisent. Dans une excellente carte blanche publiée récemment dans *La Libre*, l'historien Jean Pirotte soulignait que « les grandes reconversions (industrielles) réussies ont initialement beaucoup investi dans la culture ». Et de citer Gênes, Manchester, Bilbao ou Lille pour montrer la réussite d'un projet économique intimement lié au développement d'un projet associant culture et citoyenneté³.

« Le Pays noir a jeté un regard en arrière ; il dresse son bilan ; il mesure le chemin parcouru ; il prépare une fête de famille » à laquelle il convie tous les Wallons « avant de repartir à la conquête de nouveaux progrès »,

soulignait le jeune Arille Carlier⁴ en résumant les intentions des organisateurs de 1911⁵. La bourgade de 27.000 habitants à l'époque n'avait pas froid aux yeux, cherchant à affirmer son identité entre Hainaut et Wallonie. Un siècle plus tard, avec ses 200.000 habitants, la première métropole de Wallonie n'est-elle pas face aux mêmes défis ?

Exposition régionale

C'est en septembre 1910 que le Conseil du comité d'organisation de l'Exposition confie à Jules Destrée⁶ la présidence de la section artistique de la grande manifestation. Député de l'arrondissement de Charleroi depuis 1894, il a été l'un des tout premiers élus du POB à la Chambre. En 1910, il n'est pas encore l'incontestable figure du Mouvement wallon que l'on connaît et n'a pas encore rédigé sa *Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre* : il ne l'adressera au roi Albert que durant l'été 1912. Néanmoins, Jules Destrée mesure d'emblée l'intérêt de déborder le cadre réduit de Charleroi et de donner une dimension régionale à la partie de l'Exposition dont il a la responsabilité. Son collaborateur, le jeune Richard Dupierreux⁷, insiste sur sa volonté de placer côte à côte les maîtres mosans, les artistes du Brabant wallon, et ceux d'un Hainaut étendu aux limites de l'ancien comté, afin de faire émerger une conscience wallonne.

« C'est donc toute la Wallonie, de la Meuse à l'Escaut et de Nivelles à Cambrai qui se célèbre ici par les toiles de ses peintres, les bronzes et les marbres de ses sculpteurs »⁸.

De surcroît, le regard n'est pas tourné seulement vers le passé (*Exposition des Arts anciens du Haynaut*) ; il accorde beaucoup d'espace à de jeunes artistes promis à un bel avenir (*Salon d'art moderne*). Les deux sections d'art rencontrent un réel succès⁹. Elles sont l'occasion de faire la démonstration concrète de l'existence d'un art wallon. L'expression n'est pas neuve, mais elle est nettement moins affirmée que la catégorie « art flamand » qui a d'ailleurs pris l'habitude d'intégrer généreusement des artistes du pays wallon.

À l'entame du XX^e siècle, tant Jules Destrée que Maurice Des Ombiaux¹⁰ acceptent encore les termes d'école flamande pour désigner les œuvres de Patinier, Dubrœucq, Lucidel et autres Lombard, aussi longtemps que cette étiquette ne prend pas une connotation anti-wallonne. Force est pourtant de constater que les temps changent et que les milieux (artistiques) wallons se sentent spoliés.

« L'art, dira-t-on, devrait planer au-dessus de ces querelles de race. Nous répondrons que ce n'est pas nous qui l'avons fait descendre des hauteurs élevées où il se complaît. Puisqu'on nous exclut des Flandres, nous avons bien le droit d'être au moins maîtres chez nous », écrit Julien Delaite¹¹ en 1899¹². « (...) Il n'est pas un musée en Flandre, il n'est pas d'ouvrages publiés en Flandre, où les œuvres des plus wallons de nos Wallons ne soient impudemment cataloguées « œuvres flamandes ». (...) Il nous faut relever ces peu modestes emprunts, il nous faut rendre à César ce qui lui appartient, et arracher net au geai flamand les plumes brillantes dont il se pare », écrivait un an plus tôt le président de la Ligue wallonne de Liège¹³.

Fin septembre 1905, le Congrès wallon organisé à Liège donne l'occasion à plusieurs spécialistes d'exprimer le « sentiment wallon » en matière d'architecture, de sculpture, de musique, de littérature et de peinture.

« (...) Les aspects de la terre wallonne, si rapidement différents et changeant vite selon la lumière, ne sont point pour la tranquillité et la régularité d'une seule idée.

L'artiste wallon doit penser.

(...) Une idée d'abord, le tableau ensuite », écrit Auguste Donnay¹⁴.

Et le peintre invite à rassembler les œuvres significatives des artistes wallons afin que, de leur comparaison, se dégagent les caractéristiques potentielles d'un art wallon : l'idée sera exploitée à Charleroi en 1911. Entretemps, diverses initiatives témoignent d'une recherche en matière d'art wallon : la Ligue wallonne de Liège encourage les voyageurs à lui envoyer de l'étranger des cartes ou photos reproduisant les œuvres d'art liégeois (1908) ; elle charge aussi l'un de ses membres de dénoncer auprès du Musée de Liège les « cadres des peintres wallons catalogués école flamande et de présenter une liste des œuvres wallonnes qui sont dans les principaux musées d'Europe ». En outre, elle critique une publication récente qui range tous

les peintres wallons parmi les primitifs flamands et les musées qui décrochent les peintres wallons pour les placer dans les bibliothèques populaires et les remplacent par des peintres flamands (juillet 1908). Au conseil communal de Liège, Victor Chauvin¹⁵ réclame qu'une salle du Musée liégeois soit exclusivement réservée aux artistes wallons (novembre). La Ligue de Liège, encore, exige une politique d'achat des pouvoirs publics qui s'intéresse aux œuvres wallonnes et émet le vœu de voir se créer un musée permanent des œuvres du sculpteur Delcour (février 1909). Après un vaste pétitionnement en ce sens, la Ligue obtient de voir Liège entrer dans le « cycle triennal des salons de peinture en Belgique » (1909) : ce sera chose faite en mai 1911¹⁶. Si l'on ajoute les protestations de la revue *Wallonia* contre l'absence totale d'artistes wallons à l'occasion de la grande exposition de Bruxelles, intitulée *L'Art belge au XVII^e siècle*, et le petit ouvrage de Maurice Des Ombiaux *Essai sur l'art wallon ou gallo-belge* publié en 1910, on appréhende mieux le contexte dans lequel s'inscrit Jules Destrée lorsqu'il accepte de présider à la réalisation de l'exposition rétrospective et du salon moderne de l'Exposition de Charleroi de 1911.

« Pour la première fois, on présentera officiellement, comme Wallons, des artistes du passé que tous les musées, ou à peu près, (...) s'obstinent à présenter comme appartenant à l'école flamande. Pour la première fois, des artistes modernes sont invités à affirmer (...) le caractère wallon de leur art », commente Jules Destrée¹⁷.

« (...) le Salon, tout en restant accessible à tous les artistes belges, sera réservé de préférence à la Wallonie. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il suffira d'être né dans nos régions ou d'avoir évoqué un décor industriel pour y être admis ; la condition première est, avant tout, d'avoir du talent »¹⁸.

Un ressenti indéfinissable

Le rassemblement des œuvres constitue une vraie découverte pour les néophytes mais n'aboutit pas à une définition claire de la part des experts ; ceux-ci se montrent circonspects au moment où ils doivent se prononcer sur l'existence d'un art wallon, ou d'une école wallonne¹⁹. Proche collaborateur de Jules Destrée, Richard Dupierreux en convient :

« Depuis quelques années seulement, la Wallonie s'exerce à s'étudier. Mais jusqu'à présent, avouons-le, elle n'a donné à son originalité propre aucune définition sans appel (...). Les critiques et savants (...) éprouvent la crainte visible de s'aventurer dans une formule hasardeuse ».

Les raisons, selon Dupierreux, sont à trouver dans la nouveauté du sujet, mais surtout dans la difficulté de cerner la psychologie des masses. Se gardant d'attribuer des caractéristiques absolues à une collectivité humaine, et conscient du poids à la fois de l'internationalisation de la haute culture et de celui de l'individualisme, il souligne :

« Pour la Wallonie, le problème est plus subtil que pour toute autre terre (...) : nous sommes ici dans un pays de transition, où passèrent successivement des régimes politiques et économiques trop divers et trop fugaces pour l'avoir marqué au coin d'une sentimentalité unitaire rapidement discernable ».

Enfin, Dupierreux observe cette curiosité singulière : les habitants du pays wallon apparaissent comme de joyeux drilles, aimant rire et faire la fête et ses artistes sont par contre d'un sérieux, parfois proches de l'angoisse, en tout cas très « cérébraux ». À défaut de donner une formule définitive de l'art wallon, les expositions artistiques de Charleroi font naître d'autres initiatives ayant pour objectif de populariser l'idée d'une Wallonie capable de créer le beau²⁰, en plus d'être au firmament de la production industrielle. Parmi celles-ci, il faut citer la naissance d'une Fédération des Artistes wallons, à l'initiative de Maurice Des Ombiaux (1911) et celle de la « société » Les Amis de l'Art wallon, fondée par Jules Destrée (1912). Dans sa *Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, ce dernier

souignera que les Wallons ne sont pas seulement des travailleurs industriels, mais qu'ils sont aussi des créateurs artistiques de talent²¹. Dans leurs souvenirs de cette année 1911, des militants wallons comme Élie Baussart²² ou François Bovesse²³ souligneront la forte influence que cet événement artistique a exercée sur eux, sur leur prise de conscience wallonne et leur engagement politique.

« On peut discuter encore s'il y a un art wallon (...) », commente Destrée en 1912, « (...) mais j'espère que (l'Exposition) a rendu à la Wallonie conscience de son glorieux passé méconnu, et stimulé ainsi les possibilités de l'avenir »²⁴.

Car le projet culturel de 1911 est lié intimement à un projet politique. Il n'y a pas coïncidence fortuite entre la mise en évidence du patrimoine d'un Hainaut étendu aux confins de la Wallonie et une série de questions posées sur le devenir de la Belgique, en particulier sur la place des Wallons dans la structure institutionnelle unitaire. La séparation administrative et le nom même de Wallonie font l'objet de débats durant la préparation de l'Exposition régionale de Charleroi et celle-ci n'y est pas étrangère.

Les débuts d'un Mouvement wallon

Choisi en 1886 par Albert Mockel²⁵ comme titre de sa revue symboliste, le mot Wallonie est prononcé de plus en plus régulièrement au Parlement en 1908 et 1909 et apparaît dans les pages des *Annales parlementaires*. Et on s'interroge dans les milieux culturels et littéraires sur la définition de ce néologisme ; on se mobilise d'ailleurs pour retrouver dans le temps et les archives la première occurrence des adjectifs wallon et wallonne et on s'accorde à reconnaître que la Wallonie désigne bien plus que la seule principauté de Liège²⁶. Et quand le nouveau roi Albert utilise le mot Wallonie dans son discours d'avènement (décembre 1909), d'aucun y voit la « consécration politique qui lui manquait encore »²⁷.

Si le mot Wallonie a tant d'importance, c'est parce que le projet politique d'une Belgique libérale et de langue française, né en 1830, est fortement remis en cause. Comme les autres villes wallonnes, Charleroi compte d'ailleurs ses groupements de défense wallonne. Une éphémère Ligue wallonne et anti-flamingante a vu le jour en 1888 déjà, sur le modèle de la Fédération wallonne de Liège. En 1904 naît l'Association des auteurs wallons (1904-1908) qui publie *l'Crèquion* (1905-1906), avant de céder la place à l'Association littéraire wallonne de Charleroi (1908-)²⁸. Entre-temps une Jeune Garde wallonne a été créée en 1906 : on y rencontre Arille Carlier et Richard Dupierreux. Mais on hésite sur la nature de la vocation des associations : littéraire, philologique, folklorique, dialectale ou politique. Les écrivains ne sont pas en reste : Jules Sottiaux publie *Walla* (1909), Louis Delattre *Le Pays wallon* (1910) et Louis Piérard *En Wallonie* (1911). L'Association littéraire wallonne de Charleroi puis la Fédération littéraire et dramatique du Hainaut joueront le rôle de viviers pour des associations davantage tournées vers l'action politique wallonne. En octobre 1912, sous la présidence d'Oscar Gilbert, naît d'ailleurs une seconde Ligue wallonne et anti-flamingante de Charleroi.

Un sentiment de minorisation de la Wallonie au sein de la Belgique est ressenti. Il a conduit des militants wallons à réfléchir à l'idée de la séparation administrative ; elle est particulièrement à l'ordre du jour en 1911 et semble jouir d'une popularité que l'on mesure avec peine aujourd'hui²⁹. Pourtant, cette expression n'est pas neuve. Dans les années 1820, lorsque les provinces du sud réclamaient la séparation d'avec les provinces néerlandaises, cette revendication a conduit à la Révolution belge de 1830 et à la scission du royaume des Pays-Bas. La référence aux événements de 1830 est évidente dans les années 1890 et 1900 quand la séparation administrative rebondit et prend une nouvelle dimension. Avocat dans sa ville natale de Charleroi, Émile Buisset³⁰ n'a cessé de secouer l'apathie des Hennuyers contre ce qu'il considère comme les exagérations du Mouvement flamand : depuis 1900, il alimente

d'articles la *Gazette de Charleroi* mais est prêt à faire davantage. L'occasion lui est donnée par Julien Delaite. Le député libéral carolorégien (1904-1925) accepte de participer aux travaux d'un « Comité d'étude pour la Sauvegarde de l'Autonomie des provinces wallonnes », en d'autres termes de définir les modalités d'une nouvelle séparation administrative. Il entraîne le socialiste Jules Destrée au sein de ce groupement créé fin 1910 et surtout actif en 1911. Ce Comité d'études comprend une douzaine de membres. À eux deux, ils y représentent le pays de Charleroi, aux côtés des Liégeois, Bruxellois et autres Hennuyers. Ils vont examiner les moyens légaux et concrets d'assurer une autonomie wallonne. Leurs rencontres préfigurent l'Assemblée wallonne qui sera créée en octobre 1912.

Foisonnante d'activités wallonnes, l'année 1911 est aussi le moment où la séparation administrative est à l'ordre du jour du premier Congrès international des Amitiés françaises, congrès qui se tient à Mons. Liège a sa section des Amitiés françaises depuis 1909 et Mons depuis 1910 ; Charleroi en comptera une au lendemain de la Première Guerre mondiale. Du 21 au 27 septembre 1911, c'est-à-dire pendant l'Exposition de Charleroi, plus de 1.000 personnes se retrouvent à Mons et le débat au sein de la « Section franco-wallonne » est particulièrement agité entre partisans de la séparation administrative et défenseurs d'une Belgique où le français serait partout imposé. C'est encore au cours de ces journées de septembre 1911 (le 24) qu'est inauguré à Jemappes le monument dédié à la victoire française et républicaine du 4 novembre 1792³¹. Et si l'on veut bien se souvenir que tous ces événements de 1911 précèdent tant le scrutin communal d'octobre 1911 que le législatif de juin 1912, on n'est finalement pas très loin du schéma qui prévaut en ce début de XXI^e siècle. Loin de nous l'idée selon laquelle l'histoire se répéterait ou la maxime « même causes, mêmes effets ». Il est néanmoins intéressant de relever qu'en 1911 la question belge était posée, la question wallonne en particulier. Et la manière dont l'appréhendent les Hennuyers en général, les Carolorégiens en particulier mérite ici de retenir brièvement notre attention.

Entre province et région

Réclamée par les principaux leaders du Mouvement wallon, la solution de la séparation administrative est notamment motivée par la volonté de garantir l'unilinguisme territorial en Wallonie, de procéder au recrutement régional des fonctionnaires, de répartir équitablement les dépenses budgétaires, tout en dotant Bruxelles d'un statut spécial. Bientôt, la protection de la frontière de l'est sera aussi à l'ordre du jour. Pour plusieurs militants wallons, l'heure n'est plus à la défense du français en Flandre, mais à la sauvegarde de celui-ci en Wallonie et à la défense du droit des Wallons qui, au Parlement, se trouvent de plus en plus minorisés³².

Évoquée dès 1897 tant par Albert Mockel que par Julien Delaite, la perspective de créer un Parlement wallon pour que les Wallons puissent décider de leur propre sort est une formule assez révolutionnaire. En pays de Liège, le libéral Émile Jennissen³³ en est le défenseur dans une brochure qui paraît en 1911³⁴. Il est rejoint par le socialiste Léon Troclet³⁵. Ils sont convaincus que la séparation doit prendre la forme d'une Belgique où de nouvelles entités (trois idéalement, deux et demi au minimum) disposent d'une large autonomie. En Hainaut, par contre, on se montre davantage attiré par une formule de décentralisation des pouvoirs vers les provinces. L'efficacité de plusieurs initiatives prises par le pouvoir provincial hennuyer - où libéraux et socialistes se partagent la majorité - conduit un Émile Buisset à préconiser l'accroissement de l'autonomie vers ce niveau de pouvoir existant³⁶. Depuis Mons, motivé par des préoccupations à la fois politiques et régionalistes, le conseiller provincial socialiste François André³⁷ - par ailleurs président de la section du Hainaut de la Fédération des artistes wallons - souhaite lui aussi « une plus grande autonomie provinciale et

communale » (1911) ; il sera notamment rejoint en 1912 par les journalistes libéraux athois Franz Foulon et Jean Bary³⁸.

Appelé à décider de la formule qui a sa préférence, le Congrès wallon qui se tient à Liège en juillet 1912 écarte les rapports proposés tant par Jennissen et Delaite que par André et Buisset pour retenir la proposition de Jules Destrée. Le principe de la séparation administrative est admis mais doit encore être étudié ; ce sera la mission de l'Assemblée wallonne³⁹ :

« Le Congrès

- émet le vœu de voir la Wallonie séparée de la Flandre en vue de l'extension de son indépendance vis-à-vis du pouvoir central et de la libre expansion de son activité propre ;
- désigne aux fins d'étudier la question une Commission, à raison d'un membre par quarante mille habitants ».

Indépendamment de l'opposition de ceux qui voient dans la séparation administrative – quelles qu'en soient les formes – un abandon des francophones de Flandre, Jules Destrée semble mesurer le chemin que Liégeois et Hennuyers doivent encore accomplir pour concilier leurs points de vue. Ce chemin n'est pas considérable mais va demander un peu de temps, celui de la Grande Guerre. Dès les premiers mois de l'Armistice, la plupart des « séparatistes » wallons ont renoncé à une formule provincialiste pour privilégier un projet régional qui ne repose plus sur l'idée de « séparation administrative », décrédibilisée par l'occupant allemand qui en avait fait son projet pour la Belgique⁴⁰, mais qui se décline sous une forme fédéraliste. La prise de conscience wallonne générée par les manifestations artistiques, industrielles et politiques qui marquent les années 1905 et surtout de 1910 à 1914 fortifie l'identité wallonne. Le Mouvement wallon est en marche, à Liège comme à Verviers, Namur, Mons et Charleroi. Il ne s'arrêtera plus. L'Exposition de Charleroi de 1911 en est un des éléments moteurs.

* *

*

En guise de conclusion, on peut émettre une hypothèse. Si à l'époque, à savoir en 1919-1920, au lieu de mettre le couvercle sur les questions flamande et wallonne, les autorités belges avaient rendu de leur autonomie aux provinces n'auraient-elles pas freiné les forces centrifuges régionales, tout au moins au sud du pays ? Dans la Belgique de 1830, en effet, les provinces – bien que remodelées par la France révolutionnaire – se prévalait encore des « libertés » de leurs augustes ancêtres d'Ancien Régime. Mais, tout au long du XIX^e siècle, l'autonomie des provinces est rabotée par le pouvoir central belge qui veut les transformer en de simples exécutants à son service. Pour les gouvernants belges homogènes catholiques, il faut contrer les politiques menées par les milieux laïcs en matière scolaire et sociale. Tout ce qui entoure l'« Exposition des arts anciens du Hainaut » en 1911 témoigne que les catégories ne sont pas fixées : le vocabulaire oscille entre identification wallonne ou hennuyère⁴¹. D'autre part, en suggérant un système fédéral à cinq États, Émile Buisset incarne bien la difficulté des Hennuyers du début du XX^e siècle de se détourner de l'institution provinciale et de favoriser l'émergence d'une structure qui lui serait supérieure. La solution proposée pendant la Guerre par Buisset est une formule de compromis entre le provincialisme et le régionalisme ; elle prend en considération une réelle particularité hennuyère que l'on néglige trop souvent : dans l'État belge centralisé et conservateur-catholique du XIX^e siècle, le pouvoir provincial hennuyer a valorisé au maximum ses prérogatives d'autonomie pour développer la politique qui correspondait le plus à ses aspirations politiques. Sa politique

sociale et celle de l'enseignement, notamment technique, a donné naissance à des structures provinciales typiques. Il y a de fortes chances que le Mouvement wallon ne serait pas né dans le Hainaut si le pouvoir central n'avait tenté d'entraver les initiatives entreprises par des libéraux et des socialistes. S'il avait disposé au niveau provincial des larges compétences auxquelles il aspirait, le personnel politique du Hainaut aurait-il accepté de rejoindre les Liégeois, et de défendre l'idée d'une large solidarité wallonne ? On ne connaît pas la réponse à cette question. En revanche, on n'ignore plus que, dépassant le sous-localisme qui les imprègne, des Wallons ont décidé de relever un défi ensemble, de Tournai à Verviers en passant par Charleroi, celui de porter un projet commun et de défendre démocratie et liberté sur un territoire. C'est au cœur d'une Wallonie disposant d'un statut et d'une large autonomie que s'inscrit désormais l'ancien village de Charnoy.

¹ CARLIER, A., *L'exposition de Charleroi*, dans *Wallonia*, mai 1911, t. XIX, n°5, p. 169

² *Idem*, p. 177.

³ PIROTTE, J., *Fini les discours culpabilisants*, *La Libre*, 23 septembre 2010.

⁴ Arille Carlier (1887-1963), avocat et militant wallon. Comme pour la plupart des personnalités citées dans cet article, on se reportera utilement à l'*Encyclopédie du Mouvement wallon*, sous la direction scientifique de DELFORGE, P., DESTATTE, Ph et LIBON, M., Charleroi, Institut Destrée, 2000-2001, 3 tomes. Cette référence est abrégée sous la forme *EMW*. En ce qui concerne Carlier, cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 1, p. 230-232.

⁵ CARLIER, A., *art. cit.*, p. 179.

⁶ Jules Destrée (1863-1936), avocat, homme politique socialiste et militant wallon. Cfr DESTATTE, Ph., dans *EMW*, t. 1, p. 483-490.

⁷ Richard Dupierreux (1891-1957), secrétaire particulier de Jules Destrée, journaliste. Cfr DESTATTE, Ph., dans *EMW*, t. 1, p. 529-530.

⁸ DUPIERREUX, R., *L'exposition des Beaux-Arts de Charleroi*, dans *Wallonia*, juillet-août 1911, n°7-8, p. 245

⁹ On parle de 40.000 entrées pour les manifestations présentées entre mai et octobre 1911.

¹⁰ Maurice Des Ombiaux (1868-1943), écrivain et chroniqueur gastronomique. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 1, p. 478-479.

¹¹ Julien Delaite (1868-1928), pharmacien, militant wallon. Cfr CARLIER, Ph., dans *EMW*, t. 1, p. 429-431.

¹² *L'Âme wallonne*, 11 février 1899.

¹³ *L'Âme wallonne*, n° 1, janvier 1898.

¹⁴ Auguste Donnay (1862-1921), peintre. Cfr SABATINI, L., dans *EMW*, t. 1, p. 507-508.

¹⁵ Victor Chauvin (1844-1913), avocat, professeur de langues orientales et d'histoire ancienne à l'Université de Liège. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 1, p. 265.

¹⁶ *La Gazette de Liège*, 18 mai 1911.

¹⁷ DESTRÉE, J., *Art wallon*, dans la revue *Art Moderne*, 1911.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ « Des critiques et des savants » sont consultés par le comité de l'Exposition. D'autre part, durant toute la durée de l'Exposition, des conférences se tiennent à Charleroi et un volume les rassemblant sera publié, en plus du catalogue général. *Les Arts anciens du Hainaut*. Conférences publiées sous la direction de Jules Destrée, Bruxelles, Van Oest, 1911, 444 p. (réédité en 1912 par Les Amis de l'Art wallon) ; *Les Arts anciens du Hainaut. Salon d'art moderne. Catalogue général*, Bruxelles, Van Oest, 1911, 560 p.

²⁰ Cfr article *Art wallon*, DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 1, p. 62-66.

²¹ DESTRÉE, J., *Lettre au roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, dans *Revue de Belgique*, 15 août 1912.

²² BAUSSART, É., *La question wallonne et les catholiques* dans *La Belgique artistique et littéraire*, n° 119, 1^{er} mars 1914, p. 353-363.

²³ LE MOLON, *En lisant des Ombiaux* dans *Sambre et Meuse*, 19 décembre 1912, p. 1.

²⁴ DESTRÉE, J., *Lettre au roi*, *art. cit.*

²⁵ Albert Mockel (1866-1945), poète. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 2, p. 1108-1109.

²⁶ Cfr les nombreuses rubriques « Intermédiaires wallons », dans *Wallonia*, 1909-1911. Témoin du fait que l'orthographe elle-même n'est pas encore fixée, on trouve tantôt Wallonie, tantôt Wallonnie (un ou deux n) par exemple dans l'ouvrage de J. Hanus, *Histoire populaire des libertés liégeoises depuis le IX^e siècle jusqu'à la paix de Fexhe qui consacra le principe de la souveraineté nationale (18 juin 1316)*, Verviers, François Degey éditeur, 1908, p. 49.

²⁷ *Wallonia*, 1910, p. 26.

²⁸ *Wallonia*, 1909, p. 27.

²⁹ Ainsi, par exemple, lit-on dans *La Gazette de Liège* (1^{er} février 1911) que le ministre Berryer fut accueilli en gare des Guillemins au cri de « Vive la séparation administrative » par un groupe d'une centaine de Wallons de Bruxelles venus manifester à Liège.

³⁰ Émile Buisset (1869-1925), avocat, militant wallon, homme politique libéral, bourgmestre de Charleroi de 1921 à 1925. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 1, p. 208-209.

³¹ « Obélisque de granit d'une hauteur de seize mètres, surmonté d'un énorme coq de cuivre chantant au soleil, œuvre du statuaire Jean Gaspar », la colonne sera mise à terre par la soldatesque allemande dès le 24 août 1914.

³² Les élections législatives de juin 1912 le confirmeront : grâce au soutien populaire dont ils disposent dans une Flandre largement plus peuplée, les catholiques restent largement majoritaires au niveau belge (101 députés sur 186), alors que, partisans du suffrage universel complet, libéraux et socialistes sont minoritaires sur le plan belge, mais largement majoritaires en pays wallon (44 sièges sur 72), en particulier dans l'arrondissement de Charleroi où ils représentent plus de 71% des voix. Sur ce résultat carolorégien, cfr MOYNE, M., *Résultats des élections belges entre 1847 et 1914*, Bruxelles, Institut belge de science politique, n°8, 1970, p. 139.

³³ Émile Jennissen (1882-1949), avocat, militant wallon et homme politique libéral. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 2, p. 871-873.

³⁴ Léon Troclet (1872-1946), militant wallon, homme politique socialiste. Cfr DELFORGE, P., dans *EMW*, t. 3, p. 1551-1552. Il prévoit notamment la création d'un Parlement flamand et d'un Parlement wallon. « Les Wallons, maîtres de leur culture intellectuelle et de leur argent, y auront d'énormes avantages ». *Wallons-Flamands. Pour la séparation politique et administrative*, Liège, 1911.

³⁵ Partisan de la reconnaissance de trois régions, la Flandre, la Wallonie et l'agglomération bruxelloise, Léon Troclet publie une première étude dans *Wallonia*, mars-avril 1911. Il approfondit son projet durant la Première Guerre mondiale et encore durant la Seconde Guerre mondiale. TROCLET, L., *La réorganisation politique et administrative de la Belgique*, 22, P., version dactylographiée, précédée d'un avant-propos du 20 octobre 1942, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Boîte 1940-1945, Farde Léon Troclet. Ce document reprend le *Résumé du projet de réorganisation politique et administrative de la Belgique*, publié à Bruxelles chez Dereume, en 1919, dans la collection *Essais de solution de la question wallonne*, 11 p.

³⁶ Pendant la Première Guerre mondiale, Buisset abandonne l'option provincialiste, déclare préférer absolument la simple séparation, avec reconnaissance de la Flandre, de la Wallonie et d'un statut particulier pour Bruxelles et ses environs, mais craignant l'idée trop révolutionnaire, suggère un système de fédération constitué non pas de trois mais de cinq États auxquels il donne un nom : la Mer (État composé des deux provinces de Flandre occidentale et orientale, en fait l'ancien Comté de Flandre), la Campine (les provinces d'Anvers et de Limbourg, soit l'ancien Duché de Brabant), la Meuse (les provinces de Liège, de Luxembourg et l'est de la province de Namur), la Sambre (le Hainaut, une partie de Namur jusqu'à la Meuse et l'arrondissement de Nivelles) et Bruxelles (et ses environs, en l'occurrence avec Louvain). Cfr DELFORGE, P., *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008, coll. Notre Histoire, 528 p.

³⁷ François André (1869-1945), avocat, homme politique socialiste. Cfr BRUWIER, M., dans *EMW*, t. 1, p. 52-53.

³⁸ Cfr DELHAYE, J-P. et DELFORGE, P., *Franz Foulon, La tentation inopportune*, introduction de Rudy Demotte, Namur, Institut Destrée, août 2008, coll. *Écrits politiques wallons*, n°9, 336 p.

³⁹ Sorte de Parlement wallon informel, l'Assemblée wallonne réunit les délégués de tous les groupements d'action wallonne ainsi que les parlementaires élus dans les arrondissements wallons : le but de l'Assemblée wallonne est d'étudier les modalités de la séparation administrative, en d'autres termes de proposer une nouvelle organisation institutionnelle de la Belgique qui garantisse aux Wallons de ne plus être continuellement minorisés.

⁴⁰ DELFORGE, P., *La Wallonie et la Première Guerre mondiale, op. cit.*

⁴¹ Cfr GODEFROID, C., *Entre culture, industrie et politique, les salons de Charleroi en 1911*, dans SABATINI, L. (dir.), *Un double regard sur 2000 ans d'art wallon*, coll. *Références*, Tournai, La Renaissance du Livre - Crédit communal, 2000, p. 55-65.